

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et un octobre, à dix heures et quinze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 14 octobre 2025, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 14 octobre 2025, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatiha	DUBUS Philippe	FOSSOYEUX Dominique
AGGOUNE Fatah	DUCELLIER Nicolas	HANNI Vanessa
ASLANGUL Charles	FAURE Dominique	LEYDIER Gaëlle
DAUVERGNE Gilles	FAURE SOULET Jean-Paul	TIMERA Hawa
DOUSSET Didier	FEMEL Yvan	

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par Madame/Monsieur
AGGOUNE Fatah ¹	LEYDIER Gaëlle
SEGURA Pierre	ASLANGUL Charles

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Hawa TIMERA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Béatrice CHOVINO, Assistante administrative – SAF94
- ✓ Monsieur François RODDE, Chef du service aménagement – Département du Val-de-Marne
- ✓ Madame Laura ANTOINE, Inspectrice – Paierie Départementale
- ✓ Monsieur Julien LAUDET-HADDAD, Directeur du cabinet de Mme La Maire de Limeil-Brévannes
- ✓ Monsieur Alexis THIELAND, Responsable Pôle finances et fiscalités STRATORIAL

Objet : Délibération n° 2025-16 C Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Nombre de conseillers en exercice :	42	Blancs et nuls :	0
Présents à la séance :	14	Ont voté pour :	15
Représentés :	1	Ont voté contre :	0
Votants :	15	Abstention :	0
Déports :	0		

¹ Monsieur Fatah AGGOUNE a quitté la séance à 12h00 et a donné pouvoir à Madame Gaëlle LEYDIER à partir de la délibération 2025-18 C.

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF94)**

DELIBERATION n° 20256-16 C
DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 4 du 21 octobre 2025

Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment l'article L 1612-1,

Vu la Délibération n° 2025-9 C du 20 mars 2025 portant adoption du budget primitif 2025,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 ne s'est pas déroulé à ce jour,

Considérant que le budget de l'exercice 2026 sera voté après le 1^{er} janvier 2026,

Considérant que s'agissant de la section de fonctionnement le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que s'agissant de la section d'investissement, dans l'attente de l'adoption du budget, qu'il convient que le Comité Syndical autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu le rapport n° 2025-16 C de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1er : D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Libellé	Budget 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
		(BP + BS)	(maxi 25 %)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	25 000,00 €	6 250,00 €
23	Immobilisations en cours (hors opération)	-	-

Article 2 : Les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Le Président
Charles ASLANGUL

